

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_01

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15 NOV. 2024



ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_01-DE

budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 joint à la présente,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_03

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier expose qu'en vertu de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts (CGI), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance composée de membres de conseils municipaux des communes membres. Chaque commune dispose au moins d'un membre.

La CLECT est chargée de rendre ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges. Son rôle est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) aux communes membres. Le transfert

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

15 NOV. 2024

S²LO

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_03-DE

de charges traduit le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes.

Suite au renouvellement des instances communales et intercommunales, les membres de la CLECT ont été désignés par délibération de chaque commune. La CLECT a été installée le 8 octobre 2020.

Monsieur Daniel Rousseau rappelle que le présent rapport est établi dans le cadre d'une révision libre de l'attribution de compensation portant sur trois sujets : la participation au festival Les Ephémères 2023, la participation au festival Les Ephémères 2024 et la participation aux missions de coordination des actions Enfance.

Vu le 1°bis du V de l'article 1609, nonies C du Code Général des Impôts,

Les transferts de charges des communes vers la Communauté d'agglomération :

La participation au festival Les Ephémères 2024

La participation au festival Les Ephémères 2024 concerne les communes qui ont accueilli des spectacles pendant l'été 2024, à savoir Cugand, L'Herbergement, Montaigu-Vendée (exceptionnellement un seul spectacle en 2024, en raison des élections législatives), Rocheservière et Treize-Septiers.

Les reversements de charges de la Communauté d'agglomération vers les communes

La participation au festival Les Ephémères 2023

La participation au festival Les Ephémères 2023 concerne les communes qui ont accueilli des spectacles pendant l'été 2023, à savoir Cugand, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Rocheservière et Treize-Septiers.

La participation pour les missions de coordination Enfance dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

La Convention globale territoriale qui fixe les relations financières avec la Caisse d'Allocations Familiales a modifié les modalités de versement des subventions.

Terres de Montaigu perçoit en direct la participation financière pour les missions de coordination.

Considérant que les communes prennent part à la définition d'une politique concertée, il est proposé de maintenir le montant reversé au titre des actions de coordination pour toutes les communes.

Vu le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 24 octobre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 24 octobre 2024 et joint en annexe.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitiia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitiia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_04

Approbation du montant de l'Attribution de Compensation 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

En tenant compte du rapport de procédure libre d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 24 octobre 2024, constatant d'une part, les transferts de charges relatives à l'organisation du festival Les Ephémères 2024 ; et d'autre part, les reversements de charges concernant l'organisation du festival Les Ephémères 2023 et la participation aux missions de coordination des actions Enfance ; Monsieur Daniel Rousseau présente le tableau récapitulatif suivant :

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

15 NOV. 2024



ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_04-DE

Communes	AC annuelle 01/01/2024	Révision AC selon procédure libre			Total transfert charges 2024	AC annuelle réelle au 31/12/2024
		Festival Les Ephémères 2023	Festival Les Ephémères 2024	Bonus territoire CTG - coordination		
La Bernardière	155 240,79 €	5 000,00 €	0,00 €	2 169,64 €	7 169,64 €	162 410,43 €
La Boissière-de-Montaigu	182 954,49 €	5 000,00 €	0,00 €	2 169,64 €	7 169,64 €	190 124,13 €
La Bruffière	755 890,32 €	5 000,00 €	0,00 €	2 169,64 €	7 169,64 €	763 059,96 €
Cugand	627 458,33 €	0,00 €	-5 000,00 €	2 169,64 €	-2 830,36 €	624 627,97 €
L'Herbergement	272 558,67 €	0,00 €	-5 000,00 €	2 169,64 €	-2 830,36 €	269 728,31 €
Montaigu-Vendée	3 713 075,45 €	10 000,00 €	-5 000,00 €	10 848,20 €	15 848,20 €	3 728 923,65 €
Montréverd	57 386,38 €	5 000,00 €	0,00 €	2 169,64 €	7 169,64 €	64 556,02 €
Rocheservière	172 041,35 €	0,00 €	-5 000,00 €	2 169,64 €	-2 830,36 €	169 210,99 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	268 554,32 €	5 000,00 €	0,00 €	2 169,64 €	7 169,64 €	275 723,96 €
Treize-Septiers	487 771,94 €	0,00 €	-5 000,00 €	2 169,64 €	-2 830,36 €	484 941,58 €
Total	6 692 932,04 €	35 000,00 €	-25 000,00 €	30 374,96 €	40 374,96 €	6 733 307,00 €

Le Conseil municipal est invité à approuver le montant de l'Attribution de Compensation 2024 arrêté à 3 728 923,65 €.

Vu la délibération n°DEL20241113_03 en date du 13 novembre 2024 approuvant le rapport d'évaluation de procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ APPROUVE le montant de l'Attribution de Compensation 2024 arrêté à 3 728 923,65 €.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_05

Souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que, pour financer le programme d'équipement 2024 et compte tenu des besoins de trésorerie, il est proposé de souscrire un emprunt auprès de la Banque Populaire aux conditions suivantes :

- Montant : 1 800 000 € au maximum
- Durée : 20 ans
- Amortissement du capital : linéaire
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux : taux fixe de 3,25%
- Base de calcul de intérêts : 30/360 jours

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15 NOV. 2024

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_05-DE



- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,05% du montant emprunté, soit 900 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'offre de La Banque Populaire en date du 12 novembre 2024

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** la proposition de La Banque Populaire aux conditions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute formalité se rapportant à cet emprunt ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au chapitre 16 Emprunts et assimilés

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROULLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Était absent (1) : Daniel ROUSSEAU

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROULLIER

Délibération n°DEL20241113_07

**Constitution de servitudes au profit de la société ENEDIS –
Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Sécher, Vice-Présidente en charge de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire.

Cette dernière informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE, Rue de l'Aurore et Le Champ du Moulin Gris, cadastrées section AI numéros 371 et 721. Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à la commune de Montaignu-Vendée.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15 NOV. 2024

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_07-DE



Cette dernière donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée.

Vu le projet de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 05 novembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Montaigu-Vendée concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique devant traverser les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600) cadastrées section AI numéros 371 et 721,
- DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par la société ENEDIS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes n°DA27/107168 DO HTA/BT ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Doja, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_10

**Constitution de servitude de tréfonds au profit de la société ENEDIS
– Ténement de la Papinière, La Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-Président en charge de la commission Espaces publics et moyens techniques.

Ce dernier informe l'assemblée que la société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine 20 000 volts sur les parcelles appartenant à la commune de MONTAIGU-VENDEE, cadastrées 107 section ZB numéros 48 et 49, situées sur la commune déléguée de La Guyonnière à MONTAIGU-VENDEE. Cette ligne permettra de mettre en souterrain les réseaux HTA usagés et de supprimer une partie de la ligne aérienne haute tension.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15 NOV. 2024



ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_10-DE

Cette servitude est consentie dans une bande de trois mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 275 mètres ainsi que ces accessoires. Elle aura lieu sans indemnité de part ni d'autre.

Il est donné lecture au conseil municipal du projet d'acte de constitution de servitudes établi entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS.

Vu le projet d'acte de constitution de servitudes établi entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 05 novembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le contenu de la convention de constitution de servitude établie entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS et portant sur les parcelles situées sur la commune déléguée La Guyonnière à MONTAIGU-VENDEE et cadastrées 107 section ZB numéros 48 et 49
- AUTORISE la société ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage en tréfonds pour établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 275 mètres sur les parcelles ci-dessus désignées et appartenant à la commune de Montaigu-Vendée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération y compris la réitération par acte authentique des modalités de ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_11

**Convention de mise à disposition de terrain au profit de la société
ENEDIS – Ténement de la Papinière, La Guyonnière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-Président en charge de la commission Espaces publics et moyens techniques.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de distribution publique d'électricité, la société ENEDIS doit installer une armoire de coupure sur un terrain appartenant à la commune de MONTAIGU-VENDEE. Celui-ci se situe à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, cadastré 107 section ZA numéro 73 pour une surface d'environ 15m². Les appareils situés sur cet emplacement seront entretenus et renouvelés par Enedis. Cette convention de mise à disposition de terrain est consentie à titre gratuit, sans aucune indemnité de part et d'autre.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15 NOV. 2024

SLO

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_11-DE

Il est donné lecture au conseil municipal du projet d'acte de convention de mise à disposition du terrain établi entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS.

Vu le projet d'acte de convention de mise à disposition du terrain établi entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de La Guyonnière en date du 05 novembre 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition du terrain établi entre la commune de MONTAIGU-VENDEE et la société ENEDIS et portant sur la parcelle située sur la commune déléguée La Guyonnière à MONTAIGU-VENDEE et cadastrée 107 section ZA numéro 73 pour une surface d'environ 15m² ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération y compris la réitération par acte authentique des modalités de ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitia	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_14

Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques de la commune de Montaignu-Vendée. Ce dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2023.

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet de Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15 NOV. 2024

S²LO

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_14-DE

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin

Date de signature : 15/11/2024

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 13 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni en session ordinaire à la salle Dolia, Allée des Cressonnières, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 06 novembre 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitiä	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (5) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
PAVAGEAU Laëtitiä	X	GILBERT Virginie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
LARCHER Elodie	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Caroline ROUILLIER

Délibération n°DEL20241113_15

Rapport d'activités annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire donne la parole à M. Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques de la commune de Montaignu-Vendée. Ce dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif et du SPANC de Terres de Montaignu, Communauté de Communes Montaignu-Rocheservière au titre de l'année 2022. Il rappelle les compétences service de l'Assainissement collectif et du SPANC, à savoir contrôler les installations neuves d'une part et réaliser un diagnostic des installations existantes d'autre part.

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

15 NOV. 2024

S²LOW

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_15-DE

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif,

Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif joint à la présente délibération,

Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.